



# Le TriviCourtois

n°26

Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Novembre 2023



## Le mot des élus

*Nous avons connu des défis et des moments difficiles, mais ensemble, nous avons fait preuve de résilience et de solidarité qui caractérisent notre commune.*

*Nous sommes impatients de voir la reconstruction du clocher de notre église en bonne voie. Grâce à notre travail et aussi à votre mobilisation nous trouverons les ressources nécessaires pour restaurer cet emblème central de notre village. La fière silhouette du clocher se dressant à nouveau dans le ciel témoignera de notre engagement envers notre patrimoine et de notre détermination à préserver notre identité commune.*

*Votre voix compte, et nous vous encourageons à nous faire part de vos idées mais aussi de vos préoccupations.*

*A deux mois de la nouvelle année, nous sommes remplis d'espoir et d'enthousiasme pour l'avenir de notre commune. En travaillant main dans la main, nous pouvons faire de 2024 une année de progrès et de réussite pour tous.*

*Ensemble nous sommes plus forts et votre confiance nous permet d'aller plus loin !*

## Le mot du Maire

La saison d'été a été bien remplie et je remercie toutes les associations qui nous ont permis de passer un été festif... Je pense notamment au défilé anniversaire de l'école de musique de La Plaine de Bresse, à l'association Avenir et Tradition en Bresse avec le concert Courant d'Eire, au Comité des fêtes avec son concert gratuit et son concours de pétanque lors de la vogue de Saint-Trivier, au FC Bresse Nord, à l'Harmonie de Haute Bresse, à l'Agriculture en fête...

**Je vous invite plus que jamais à faire vivre nos associations.** Si vous n'êtes pas encore bénévole dans l'une d'entre elles, franchissez le pas et **devenez les artisans de la vitalité communale.**

Votre Conseil Municipal travaille sans relâche au sein de la commune comme de l'intercommunalité pour construire un cadre de vie qui réponde à vos besoins. Il est dommage que certaines personnes ne sachent pas vivre en société et se croient au-dessus des lois. Je suis interpellé régulièrement pour des actes répréhensibles créés par une certaine catégorie d'individus, des actes qui « pourrissent » la vie de nos concitoyens. La gendarmerie est à « pied d'œuvre » chaque jour. Et cela porte ses fruits. En effet, nos gendarmes ont interpellé des auteurs de rodéos motos, spécialistes de

« roues arrière » et leurs véhicules ont été détruits... La gendarmerie veille sur notre sécurité, même si cela ne se voit pas toujours !

Je ne veux pas que certains quartiers de notre commune ressemblent à une banlieue où toutes les lois sont bafouées. J'ai écrit un courrier à Madame la Préfète en ce sens.

Je souhaite rappeler, car cela est nécessaire, qu'en cas de litige avec un voisin, si la discussion n'aboutit pas, **vous pouvez avoir recours au conciliateur de justice.** Si cela se révèle infructueux, vous devez saisir la justice. Dans tous les cas, **ni le Maire, ni la collectivité ne doivent intervenir dans un litige privé.** Ils assurent la sécurité des biens et personnes sur la voie publique, et la gestion des équipements publics.

Saint-Trivier-de-Courtes doit rester la commune qu'elle a toujours été, accueillante, calme, propre, commune où l'on a envie de vivre. Saint-Trivier possède tous les atouts pour cela : commerces, services, associations, etc. Vivre à la campagne est une chance et le charme de la ruralité doit se conjuguer avec l'essentiel des services de proximité mais rien ne doit venir troubler cette quiétude.

Je reste, nous restons vigilants pour continuer à vous donner une bonne raison d'être Trivicourtoises et Trivicourtois.

# Petites infos



## → GEL DU LOYER DES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES

Dès 2023, les propriétaires de passoires thermiques seront obligés de réaliser des travaux de rénovation énergétique, s'ils souhaitent augmenter le loyer de leur logement en location. Il s'agit d'un premier signal important avant l'entrée en vigueur des interdictions de mise en location des logements les plus consommateurs d'énergie.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un logement est qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie [chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...], estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an. Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement est fixé à 450 kWh/m<sup>2</sup> en France métropolitaine. Les logements les plus énergivores, dont la consommation d'énergie **dépasse cette valeur, ne peuvent plus être proposés à la location**. Cette mesure s'applique aux nouveaux contrats de location conclus et aux contrats renouvelés ou tacitement reconduits.

Le critère de performance énergétique (DPE) qui établit si un logement est décent a été modifié en ce sens par un décret paru au Journal officiel le 13 janvier 2021. Un questions-réponses du ministère de la Transition écologique a été mis en ligne le 10 mars 2023.

En France métropolitaine, **pour être qualifié de « décent » et pouvoir être mis en location, un logement doit :**

- ▶ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avoir au moins la classe F du DPE,
- ▶ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028, avoir au moins la classe E du DPE
- ▶ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2034, avoir au moins la classe D du DPE

Ces mesures s'appliqueront aux nouveaux contrats de location et aux renouvellements ou reconductions tacites de contrats.

Les logements classés E (ajout voté par les députés) seront interdits à la location. Ces logements seront ainsi progressivement considérés comme indécents au regard de la loi. Le locataire pourra alors exiger de son propriétaire qu'il effectue des travaux et plusieurs



**Interdiction de mettre en location les logements mal isolés : les étiquettes G à compter de 2025, les F en 2028 et les E en 2034**

mécanismes d'information, d'incitation et de contrôle viendront renforcer ce droit pour le locataire.

Tous les ménages, même ceux dont les revenus sont les plus modestes, auront accès à un mécanisme de financement pour régler le reste à charge de leurs travaux de rénovation. Cela pourra notamment passer par des prêts garantis par l'État.

## → ESSAIS DE LA SIRÈNE COMMUNALE

**Un courrier de Mme la Préfète nous enjoint de faire les essais de fonctionnement des sirènes communales. À partir du 6 décembre 2023, la sirène retentira de nouveau chaque premier mercredi du mois à midi.**

Si ce mercredi est un jour férié, pour le confort des habitants, l'essai sera effectué la veille ou le lendemain. Le signal dure exactement 1 minute et 41 secondes. Pourquoi cette durée précise ? À l'époque de leur mise en place, il fallait 20 secondes pour que les sirènes atteignent leur pleine puissance, puis 21 secondes pour se taire. Et on estimait qu'il fallait au moins une minute pour que toute la population l'entende.

En cas d'alerte, contrairement aux idées reçues, les pompiers ou les forces de l'ordre ne sont pas en mesure de décider du déclenchement de la sirène d'alerte à la population. Cette décision revient aux exécutifs locaux ou à la Préfecture.

Quelle que soit la raison de l'alerte, **la répétition de la sirène durant trois coups** doit vous faire adopter de bons réflexes.

## ▶ CE QU'IL FAUT FAIRE

- ✓ Rester à l'abri ;
- ✓ Couper le chauffage, la climatisation, la ventilation ;
- ✓ Allumer la radio ou la télévision afin d'écouter les consignes émises par les autorités ;
- ✓ Consulter les comptes officiels des autorités sur les réseaux sociaux pour se tenir au courant des consignes.

## ▶ CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- ✓ Rester dans son véhicule ;
- ✓ Ouvrir les fenêtres ou rester près des vitres ;
- ✓ Aller chercher ses enfants à l'école (ils seront pris en charge par l'établissement) ;
- ✓ Allumer une flamme ou le gaz ;
- ✓ Prendre l'ascenseur ;
- ✓ Quitter son abri sans consigne des autorités ;
- ✓ Téléphoner à tous ses proches, car les réseaux doivent rester disponibles pour les secours.

## → ARRÊT ET STATIONNEMENT INTERDITS

Des arrêts et stationnements sauvages se font régulièrement pleine voie en face et devant le portail du collège. En effet, aux heures de sorties des élèves, des véhicules stationnent un peu n'importe où, alors qu'il y a des emplacements devant l'ancien Hôtel de l'Ain et sur l'Esplanade du Petit Tour.

La circulation se trouve engorgée et le risque d'accident est réel car la visibilité est nulle. Les élèves traversent la voie en ayant l'œil sur leur téléphone et de ce fait ne regardent pas s'il arrive un véhicule qui peut être caché par une voiture mal stationnée. Des barrières ont été posées afin d'inciter les automobilistes à utiliser les places de parking. Une bande jaune a été peinte tout au long des bordures pour bien définir cette interdiction.

Une signalisation d'interdiction d'arrêt et de stationnement a été mise en place et **les contrevenants s'exposent à une contravention de quatrième classe et un retrait de points sur le permis de conduire.**

Ces arrêts ou stationnements peuvent être classés abusifs, gênants, très gênants ou dangereux.



L'interdiction est toujours valable du côté de l'implantation du panneau et jusqu'à la prochaine intersection. La ligne continue jaune formule le même interdit. La commune est équipée pour dresser Procès-Verbal mais nous comptons sur le civisme des automobilistes pour respecter le Code de la Route. Merci pour votre compréhension.

## Arrêt et stationnement INTERDITS

Les sanctions prévues pour un arrêt ou un stationnement dangereux sont une **contravention de quatrième classe et le retrait de trois points du permis de conduire**. Par le caractère dangereux, il s'agit de la seule infraction de stationnement ou d'arrêt qui entraîne un retrait de points.

**L'amende pour arrêt ou stationnement dangereux est fixée à 135 €**, ce montant sera majoré à 375 € si le paiement n'intervient pas dans les délais impartis. Il faut savoir qu'il n'existe pas de minoration pour les amendes liées au stationnement. D'autre part, le contrevenant risque aussi une suspension du permis de conduire pour une durée de 3 ans maximum ainsi qu'une immobilisation et une mise en fourrière de son véhicule. Le stationnement dangereux est défini dans l'article R.417-9 du code de la route qui stipule que :

« *Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.* »

# Travaux

## Construction de deux courts couverts de tennis



Avec deux courts couverts, le TCI Haute Bresse libérera une vingtaine d'heures au gymnase, au profit d'autres associations.

Les travaux de construction des deux courts couverts de tennis avancent à grands pas. L'armature du bâtiment est déjà montée et la couverture sera posée prochainement. Des panneaux photovoltaïques seront installés par Bresse Energies Citoyennes.

Ces courts couverts, situés rue du Stade, financés par Grand Bourg Agglomération dans le cadre du Plan d'Équipement Territorial seront grandement appréciés par les licenciés du club. Cela favorisera le développement de la pratique du tennis sur notre territoire et pourra ainsi offrir plus de stages et de compétitions, à destination des jeunes notamment.

Une grande partie des cours de tennis sont donnés à l'automne et en hiver, et il n'y a aucune offre alentour pour pratiquer le tennis sous court couvert. Cela est très pénalisant car les créneaux horaires du gymnase, géré par Grand Bourg Agglomération, sont très demandés. Le collège occupe cette structure tous les jours de la semaine, certaines associations ne peuvent pratiquer leurs sports qu'épisodiquement.

Des statistiques ont prouvé qu'un club qui possède un terrain couvert, se développe rapidement et peut espérer une augmentation de plus de 30 % de ses licenciés. Cela permettrait également de dynamiser le territoire autour d'une pratique sportive.

Le Tennis Club Intercommunal de la HAUTE BRESSE pourra disposer de cette structure dans le courant de l'année 2024.

## Passage piétons des écoles

Les véhicules qui entrent ou sortent de la commune par la route de Pont de Vaux, roulent trop vite. Cela représente un danger permanent pour les piétons qui empruntent le passage des écoles. Beaucoup d'enfants traversent cette route. Pour inciter les automobilistes à ralentir et à respecter ce passage piétons, deux personnages de 1,60 m, Arthur et Zoé, ont été installés. Des panneaux lumineux, clignotants et solaires ont été également posés pour une meilleure signalisation du passage. La mairie espère que cette nouvelle signalisation sera efficace et sensibilisera les conducteurs.

Si cela ne suffisait pas, des aménagements plus contraignants seront faits comme un plateau surélevé ou des chicanes ou encore un aménagement central. Le coût des panneaux et des personnages est de 5 919,40 € TTC.



Arthur et Zoé sont très visibles la nuit et ils possèdent des bandes réfléchissantes.

## Voirie

Comme toutes les années, nous avons fait réparer nos routes communales. Cette année, les routes des Brosses, de Roujus et des Grébilles ont été reprises. Tous les ans, nous faisons l'effort d'investir dans la remise en état de notre voirie mais malheureusement, certaines personnes n'ont aucun respect pour le travail effectué et les sommes dépensées.

Pour preuve, vous pouvez voir la photo de la route des Grébilles quelques jours seulement après sa réfection. C'est la société SOCAFL qui a effectué ces travaux de voirie pour un montant de 25 989,60 € TTC.



# Focus sur...

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Depuis 2015, Saint-Trivier organise un forum des associations dans la salle des fêtes. Après une interruption de deux années due à la pandémie COVID 19, la mairie a organisé le 17 septembre son 7<sup>e</sup> forum.



16 associations étaient présentes. Le Basket Club, nouveau club sportif de la commune était présent pour la première fois. L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) présentait ses activités et en profitait pour lancer un appel à recrutement.

Toutes les associations étaient satisfaites car beaucoup d'entre elles ont pu recruter de nouveaux adhérents. La matinée s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la mairie et rendez-vous est pris pour le forum 2024.

## MADAME IRMA FROMENT



Mme FROMENT est née le 30 juillet 1920 à Saint-Trivier-de-Courtes où elle a passé toute sa jeunesse. En 1940, elle épouse Marcel.

De leur union est née Mauricette. Le couple s'installe à Ambérieu-en-Bugey car Marcel part travailler aux chemins

de fer. À leur retraite, ils reviennent à Saint-Trivier-de-Courtes, dans le village natal. Irma adorait tricoter, elle a réalisé beaucoup de vêtements. Puis la famille s'est agrandie avec l'arrivée des deux filles de Mauricette, Pascale et Sylvie. Quatre arrière-petits-enfants et deux arrière-arrière petits enfants sont venus compléter la famille pour le plus grand bonheur de Mme FROMENT.

Le 5 août, le maire et ses adjoints lui ont rendu visite afin de lui souhaiter son anniversaire en lui offrant un très beau bouquet de fleurs. Ce fut un moment très agréable car Mme FROMENT a gardé toute sa mémoire. Avec les soins infirmiers et l'aide de l'ADMR, elle est toujours dans sa maison au hameau de Molardoury. Nous lui souhaitons de profiter encore de bons moments entourée de toute sa famille.

## AMÉNAGEMENT SOUS L'AUVENT DU PETIT TOUR



Après avoir peint et décoré l'ensemble des bancs de la commune, notre adjoint artiste peintre Christian REYNAUD, infatigable, a rénové et décoré une table béton et deux nouveaux bancs pour agrémenter l'espace détente sous l'auvent du Petit Tour. Cela permet aux touristes de passage et autres personnes de la commune de pique-niquer mais aussi de profiter du spectacle lorsqu'il y a des rencontres sur le jeu de boules. C'est encore une belle réalisation de Christian, toujours prêt à mettre son talent au service de la commune.

## LE TRIVICOUR'TIN

Le jeudi 29 juin, une page s'est tournée pour le restaurant « Ô Bistrot Gourmand » qui est devenu le Trivicour'tin, après un changement de propriétaire. C'est à présent Patrick et Aurélie LESCURE, Trivicourtois depuis 8 ans, qui ont le plaisir d'accueillir la clientèle. Patrick LESCURE est originaire du Jura et cuisinier de formation. Pour le service, il est aidé de son épouse Aurélie et d'Edith qui travaillait déjà avec les précédents propriétaires.



Le restaurant peut accueillir jusqu'à 40 couverts en salle et 30 en terrasse. Le chef et son équipe proposent une cuisine traditionnelle à base de produits frais et la carte est revisitée tous les deux mois avec suggestion à l'ardoise le week-end. Du lundi au vendredi, un menu du jour est proposé, les repas de groupe sont possibles et des soirées à thème sont suggérées occasionnellement.

Fermé tous les jeudis soir, en période hivernale, ainsi que tous les dimanches, une ouverture est possible les jeudis soir et dimanche midi à partir de 12 couverts sur réservation. Les dimanches comme Pâques, fête des mères... le restaurant est ouvert. Les jours d'ouverture sont du lundi au vendredi midi, ainsi que le vendredi soir et samedi soir.

→ **RÉSERVATION 04 37 62 23 37**  
Pour voir les menus et la carte  
<https://le.trivicour-tin01.my.canva.site>

# Actualités

## Réception de nos visiteurs roumains de SACU

*Le 19 juillet, la commune de Saint-Trivier a accueilli une délégation roumaine composée d'adolescents et de leurs accompagnateurs, en provenance de la ville de SACU.*

La délégation roumaine est arrivée le 15 juillet à Montrevel et a effectué plusieurs visites dans la région dont Lyon et la Ferme du Sougey. Cet échange s'est fait sous l'égide de l'association Coopération et Solidarité Internationale (CSI). L'association souhaitait fêter 30 années de partenariat en 2020 mais en a été empêchée par la pandémie COVID.

Le 19 juillet, après la visite de la ferme de Montalibord à Vescours, tous se sont retrouvés sous la Carronnière à Saint-Trivier-de-Courtes pour partager un repas offert par la municipalité.

À l'issue de ce repas, Yves BERNARD, maire de Saint-Trivier, a offert la médaille de la ville au maire de SACU Nikola DAMINESCU qui a invité les membres du conseil municipal à venir lui rendre visite en Roumanie.



L'après-midi a été consacré à une visite de Saint-Trivier via le circuit d'interprétation « Histoire & Mémoire » et s'est terminé par un spectacle offert par les jeunes Roumains.

Ce nouvel échange a été très apprécié par tous les présents et un rendez-vous a été pris pour une nouvelle rencontre dans un proche avenir.

## OPÉRATION BRIOCHES



L'opération « brioches » au profit de l'ADAPEI a eu lieu le dimanche 8 octobre. **Les 150 brioches, fabriquées par la boulangerie locale** La

**Fournée Bressane, ont toutes été vendues.**

Il y avait deux points de vente : un sur le marché de Saint-Trivier avec une buvette et un dans le hall d'accès d'Intermarché, que nous remercions pour cette autorisation. Les deux points de vente étaient tenus par des conseillers municipaux et par des résidents de l'ESAT de Vernoux.

Le bénéfice de la vente des brioches et celui de la buvette ont permis de reverser **610 € à l'ADAPEI.**

## Repas du Comité d'entraide

Samedi 7 octobre, ce sont **62 personnes qui se sont retrouvées dans la salle des fêtes pour le repas annuel du Comité d'entraide.** Toutes les années, les personnes de la commune de 75 ans et plus sont conviées à ce repas. Mais toutes ne peuvent venir, pour différentes raisons. Celles-ci auront un colis, en fin d'année pour Noël. Merci à toute l'équipe de bénévoles du Comité d'entraide, pour leur dévouement et le travail accompli.

Elles ont préparé la salle, décoré les tables et fait le service.



Le repas avait été préparé par le TRIVICOURT'IN.

## Une Trivicourtoise à l'honneur : Florence ETIENNEY

Madame Florence ETIENNEY, Trivicourtoise et photographe professionnelle tient le studio de photographie Photo-Capture, à Montrevel-en-Bresse. Elle a exercé à Saint-Trivier pendant quelques années, puis s'est délocalisée pour des raisons professionnelles. Florence, habituée aux honneurs et aux récompenses, s'est une fois de plus distinguée au concours de la Médaille de la Photographie Professionnelle Française (MPPF) qui avait lieu à Paris.

Ce concours a lieu une fois par an et est ouvert à tous les photographes français et plusieurs milliers de photos sont candidates.

**Elle a obtenu la médaille d'Or dans la catégorie Architecture.** Les équipes de France sont formées à partir de ce concours en vue des championnats du monde. Il n'y a à priori pas de catégorie Architecture au mondial pour le moment. Florence a eu la joie de figurer parmi les 10 finalistes de chacune des 15 catégories conviées à cette cérémonie de remise de récompenses à la Villette et l'immense surprise d'être médaille d'Or devant de très grands noms de la photographie.

Le nombre de récompenses obtenues par Florence est impressionnant :

► Médaille d'Or catégorie Architecture aux MPPF 2023 [Médailles de la Photographie Professionnelle Française] décernée par la FFPMI.



Médaille remise lors d'une soirée FFPMI (Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image) lors du Salon de la Photo à Paris, le jeudi 5 octobre.

► **Sur ces 4 dernières années :** 35 Awards [Grands Prix Internationaux] dans les catégories Photojournalisme, Architecture, Reportage Culture, Photographie de rue, Maternité, Nouveau-nés, Bébés, Allaitement, Portraits de Familles, Faune, Animaux domestiques, Mariages [couple et reportage].

► **Classement WPE World Cup** au 01/10/2023 : N°2 en France. N°21 mondiale toutes catégories confondues. [170 pays - 11795 photographes].

► **Finaliste 2023 du Concours de Meilleur Ouvrier de France**, catégorie Photographie d'Art.

► **Exposée à Trieste** en Italie aux « Urban Photos Awards » du 4/10 au 25/11/2023.

► **Prix « Coup de Cœur »** du jury des « Bressans de l'année 2021 » par l'Académie de la Bresse.

Nul doute qu'elle ne s'arrêtera pas en si bon chemin et que les distinctions vont continuer à enrichir son palmarès. Nous la félicitons pour l'obtention de cette médaille d'Or.

## SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)



En 2007, les communes de Courtes, Saint-Trivier-de-Courtes, Servignat, Vernoux, Vescours, ont décidé de regrouper l'ensemble des classes primaires à Saint-Trivier-de-Courtes afin de mutualiser les frais de fonctionnement et d'investissements des écoles, de la cantine et de la garderie.

En 2008 les communes ont validé la construction d'un

bâtiment accueillant les classes maternelles, la garderie, la crèche et le relais assistante maternelle (RAM) pour un montant de 800 000€.

À la rentrée scolaire 2022, la commune de Mantenay-Montlin a rejoint le SIVOS et une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) a été créée pour 13 élèves en situation de handicap.

Chaque commune est représentée par deux élus titulaires et deux suppléants, les critères de financement des communes sont calculés ainsi : moitié nombre d'habitants, moitié nombre d'élèves.

220 enfants sont désormais chaque jour sur les bancs de l'école contre 180 il y a deux ans, les locaux sont désormais un peu justes et des solutions sont envisagées pour remédier à ce problème.

Le SIVOS emploie actuellement 10 personnes dont 6 à temps partiel.

## Vincuit

*La 50<sup>e</sup> fête du Vincuit, organisée par l'association Avenir et Traditions en Bresse, a eu lieu le dimanche premier octobre sous la halle de la Carronnière à Saint-Trivier-de-Courtes.*

Cette manifestation a été inaugurée par les élus locaux et départementaux.

Plus de 2 tonnes de poires et de pommes ont été plumées [épluchées] par les bénévoles, petits et grands, pour fabriquer cette compote qui doit cuire 20 heures minimum dans des chaudrons en cuivre. Ces fruits doivent être « vanlés » [remués] en continu avec un « pétouillon » afin que le produit ne colle pas au fond des chaudrons. Plusieurs équipes de bénévoles se sont relayées jour et nuit pour effectuer ce travail. Un marché artisanal agrémentait cette journée très ensoleillée, attirant de nombreux visiteurs. Tout le Vincuit a été vendu et dans la file d'attente, il fallait être patient pour pouvoir acheter son pot.

Un grand bravo à toute l'équipe organisatrice ainsi qu'aux très nombreux bénévoles qui ont fait de cette journée une grande réussite.

En 2024, c'est la Ferme de La Forêt qui accueillera de nouveau la fête du Vincuit.



## Âges et vie

*Le 29 novembre 2023, les maisons Âges & Vie pour personnes âgées en perte d'autonomie ou isolées, ouvrent leurs portes au 266 rue du Champ de La Jeanne à Saint-Trivier.*

Il s'agit de deux bâtiments comprenant chacun 8 appartements, gérés par une maîtresse de maison, présente jour et nuit.



Une colocation entre seniors, dans un cadre adapté à leurs besoins, comme à la maison. Chaque personne bénéficie d'un accompagnement personnalisé.

L'appartement est composé d'une chambre d'environ 30 m<sup>2</sup>, d'une salle de bain et le locataire peut aménager la pièce comme bon lui semble avec son téléviseur, ses

meubles, etc. Il peut également recevoir ses amis, sa famille, chaque logement ayant un accès indépendant direct sur l'extérieur.

Les repas sont pris en commun. Ils sont préparés et élaborés sur place, en fonction des saisons et des envies des seniors. Tout est pensé pour ne pas changer les habitudes et rompre avec l'isolement dans un cadre convivial et rassurant, les colocataires qui le souhaitent sont invités à participer à la vie de la maison (aide à la préparation des repas, pliage du linge, jardinage...). Les maisons Ages & Vie permettent aux colocataires, quel que soit leur âge ou leur handicap, de vivre le plus normalement possible, en lien avec l'entourage dont chaque être humain a besoin, grâce à un accompagnement professionnel de qualité qui permet aussi de garder un lien social.

→ **POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

appelez le **0 801 07 08 09** [appel gratuit]

Visitez le site Ages & Vie [www.agesetvie.com](http://www.agesetvie.com)

Visitez le site de la commune  
[www.saintrivierdecourtes.fr](http://www.saintrivierdecourtes.fr)

